

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DES CLUBS - VETERANS

Annexe venant compléter le règlement national, portant sur le déroulement de la compétition :

1. INSCRIPTIONS et RESPONSABILITES DE L'ORGANISATION

• Inscriptions: Chaque club peut aligner autant de formations qu'il le souhaite. Le droit d'inscription est fixé à 20 € par formation, pour achat de récompenses et dotations.

Arbitrage : Désignation

- o En priorité, le club organisateur doit trouver un arbitre officiel non joueur qui aura la responsabilité de la journée.
- o En cas d'absence d'arbitre officiel non joueur fourni par le club organisateur, le responsable du club doit impérativement contacter le responsable des arbitres de son district afin d'obtenir la nomination d'un arbitre officiel.
- o En l'absence d'un arbitre officiel non joueur, et avec l'accord du responsable des arbitres du district, il pourra être désigné un arbitre officiel joueur sur le terrain.
- o En dernier lieu, et toujours avec l'accord du responsable des arbitres du district concerné, il sera désigné nommément un membre du bureau du club organisateur, non joueur qui suppléera la fonction d'arbitre.

Responsable de la rencontre : Responsabilités

- Dans tous les cas, la personne qui officiera (arbitre officiel non joueur, arbitre officiel joueur, membre du bureau du club organisateur) aura la responsabilité de la journée et donc l'autorité et ses décisions devront être respectées par les joueurs.
- Cette personne sera responsable des feuilles de matches : c'est-à-dire qu'il sera responsable de la bonne rédaction de ces documents qui doivent être renseignés avec le plus grand soin (identités et numéros des licences des participants), et qu'il a donc l'obligation d'effectuer un contrôle complet des feuilles de matches lorsqu'elles auront toutes été complétées.
- De plus, il doit assurer la transmission des résultats au siège du Comité des Landes: CD40 - FFPJP - La Gare - 40140 - Soustons à l'attention du référent.
- Un comité de pilotage est désigné pour assurer la gestion pleine et entière de ce championnat.

2. DESCRIPTION DE LA COMPETITION

- Le championnat se déroulera en plusieurs phases distinctes :
 - Les 3 divisions sur 2 phases
 - Une 1^{ère} phase disputée en poules de brassage
 - Une 2^{ème} phase en élimination directe

Version MAJ: 21 janvier 2019 Page 1 sur 7

CDC VETERANS 2019 Championnat des Clubs par équipes

3. GESTION DE LA PHASE DE POULES ET CALENDRIER

Les formations inscrites par les clubs seront réparties en 3 divisions établies comme suit :

- 1ère division : 2 poules de 8 = 16 formations avec tirage au sort intégral
- 2^{ème} division : 4 poules de 8 = 32 formations réparties en poules géographiques avec répartition de préférence par district
- 3^{ème} division : un certain nombre formations réparties en poules géographiques, poules de 8 en fonction du nombre de formations inscrites avec complément par des poules de 7
- Dans la 1ère phase, correspondant aux poules de brassage, 2 équipes provenant, d'un même club, ne seront pas inscrites dans une même poule, sauf impossibilité numérique.

Attribution des points / rencontres :

- Victoire: 3 Points / Match nul: 2 Points
 Défaite: 1 Point / Forfait: 0 Point
- En poules de 3 : victoire contre X = 3 points, goal-average +19.

· Gestion des forfaits :

- **Si forfait d'une formation :** celle-ci a un goal-average de −19. Le vainqueur marque 3 points, et goal-average de +19.
- Si 2 forfaits d'une même formation : celle-ci est mise hors compétition, et repartira en 3ème division, l'année suivante.

• Critères de classement à l'issue des poules :

- 1. Le classement obtenu en poules
- 2. Le nombre de points obtenus
- 3. Le goal-average particulier
- 4. Le goal-average final en poules
- 5. Les points lors de rencontre directe entre les ex-aequo.

4. CALENDRIER GENERAL DE LA COMPETITION

Les dates de compétition fixées par le comité de pilotage pour les phases de poules et les phases finales sont impératives et doivent être respectées par les clubs.

Tout report pour convenance ne sera pas toléré, et pourra faire l'objet de sanctions.

Version MAJ: 21 janvier 2019 Page 2 sur 7

CDC VETERANS 2019 Championnat des Clubs par équipes

5. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU CHAMPIONNAT

• 1ère division - 16 formations

Divisions			
1 ^{ère} Division 16 Formations	 Poules de brassage 2 poules de 8 : A1 et A2 7 rencontres de poules 4 premiers qualifiés de chaque poule pour les ¼ de finale Le dernier de chaque poule descend en 2ème division 	8 équipes qualifiées 1/4 de Finale	½ Finale et Finale Rencontre pour la 3 ^{ème} place

- Poules de brassage 2 poules de 8 marquées A1 et A2, chaque formation rencontrant successivement les 7 autres, donc 7 rencontres en poules :
 - Les 4 premières formations de chaque poule seront qualifiées et classées de 1 à 8 selon leurs résultats de cette phase de poule, pour déterminer les ¼ de finales, disputés comme suit :
 - o Match 1 1er contre 8ème
 - Match 2 2^{ème} contre 7^{ème}
 - Match 3 3^{ème} contre 6^{ème}
 - Match 4 4^{ème} contre 5^{ème}
 - Les ½ finales opposeront les vainqueurs des comme : suit :
 - o 1ère ½ finale Vaingueur match 1 contre vaingueur match 4
 - o 2ème ½ finale Vainqueur match 2 contre vainqueur match 3
 - Finale: La formation victorieuse est sacrée Championne des Landes par équipes des Clubs, catégorie Vétérans 1ère division.

Version MAJ: 21 janvier 2019 Page 3 sur 7

• 2ème division - 32 formations

Divisions			
	Poules de brassage		
	4 poules de 8 : B1 à B47 rencontres de poules		
2 ^{ème}	 4 premiers qualifiés de chaque poule pour les 1/8^{èmes} de finale 	16 équipes qualifiées	½ Finale
Division	Rencontres de barrages : Les formations classées à la 7 ^{ème}	1/8èmes de Finale	et Finale
32 Formations	place des poules, soit 4 équipes, rencontreront les équipes perdantes des ¼ de finale de 3ème division pour un	1/4 de Finale	Rencontre pour la 3 ^{ème} place
	barrage. Les 4 vainqueurs joueront la saison suivante en 2 ^{ème} division, les perdants en 3 ^{ème} division.		
	Le dernier de chaque poule descend en 3ème division		

- Les 4 premières formations de chaque poule seront qualifiées et classées de 1 à 16 selon leurs résultats de cette phase de poule, pour déterminer les 1/8èmes de finale, disputés comme suit :
- 1/8èmes de Finale :
 - o Match 1: 1er contre 16ème
 - Match 2 : 2^{ème} contre 15^{ème}
 - Match 3: 3^{ème} contre 14^{ème}
 - o Match 4: 4ème contre 13ème
 - o Match 5 : 5^{ème} contre 12^{ème}
 - o Match 6: 6ème contre 11ème
 - o Match 7: 7ème contre 10ème
 - o Match 8 : 8ème contre 9ème
- ¼ de Finale :
 - Vainqueurs match 1 contre 8
 - o Vainqueurs match 2 contre 7
 - o Vainqueurs match 3 contre 6
 - Vainqueurs match 4 contre 5
- ½ Finale:
 - Vaingueurs rencontres 1/8 contre 4/5
 - Vainqueurs rencontres 2/7 contre 3/6
- Une rencontre entre les 2 formations perdantes des ½ finales déterminera la 3ème place.
- Les 2 formations finalistes montent en 1ère division
- Finale: La formation victorieuse est sacrée Championne des Landes par équipes des Clubs, catégorie Vétérans 2^{ème} division.

Version MAJ: 21 janvier 2019

CDC VETERANS 2019 Championnat des Clubs par équipes

• 3^{ème} division - Un certain nombre de poules de 8 formations et éventuellement des poules de 7 pour cadrer sur un multiple de 8.

Divisions	Calendrier 1	Calendrier 2	Calendrier 3	Calendrier 4
	Poules de brassage	Formations qualifiées et classées de 1 à n	16 équipes qualifiées	½ Finales et Finales
3 ^{ème} Division XX Formations	 Un certain nombre de poules de 8 avec complément en poules de 7 : C1 à Cn 7 rencontres de poules 4 premiers de chaque poule qualifiés pour la suite en élimination directe 	 selon leurs résultats en poules Barrages éventuels pour cadrer sur 32 formations à conserver 1/16èmes de finale 	1/8ème de Finale 1/4 de Finale Les perdants des ¼ de finale joueront les barrages de montée en 2ème division	Rencontre pour la 3ème place Les 4 formations ½ finalistes montent en 2ème division

Les 4 premières formations de chaque poule seront qualifiées et classées de 1 à X selon leurs résultats de phase de poule, pour déterminer la composition du tableau de descente directe pour la qualification et la montée pour la 2ème division.

Tableau de descente directe

- Ce tableau est composé des formations terminant aux 4 premières places de chaque poule qualificative avec un classement selon les critères définis à l'article 3 de ce règlement.
- Selon le nombre de formations qualifiées, des barrages seront déterminés entre les formations les moins bien classées sur un classement général établi sur les résultats des poules (voir article 3 de ce règlement), afin de cadrer sur un nombre de 32 formations.
- L'équipe la mieux classée recevra l'autre équipe.
- 1/16èmes de Finale :
 - Match 1 : 1^{er} contre 32^{ème}
 - Match 2 : 2ème contre 31ème
 - Match 3: 3^{ème} contre 30^{ème}
 - Match 4 : 4^{ème} contre 29^{ème}
 - Match 5 : 5^{ème} contre 28^{ème}
 - Match 6 : 6^{ème} contre 27^{ème}
 - Match 7 : 7^{ème} contre 26^{ème}
 - Match 8 : 8^{ème} contre 25^{ème}
 - Match 9 : 9ème contre 24ème
 - Match 10 : 10^{ème} contre 23^{ème}
 - Match 11 : 11ème contre 22ème
 - Match 12 : 12ème contre 21ème
 - Match 13 : 13^{ème} contre 20^{ème}
 - Match 14: 14ème contre 19ème
 - Match 15 : 15ème contre 18ème
 - Match 16 : 16ème contre 17ème

- 1/8èmes de Finale :
 - Vainqueurs match 1 contre 16
 - Vainqueurs match 2 contre 15
 - Vaingueurs match 3 contre 14
 - Vainqueurs match 4 contre 13
 - Vainqueurs match 5 contre 12
 - Vaingueurs match 6 contre 11
 - Vainqueurs match 7 contre 10
 - Vainqueurs match 8 contre 9
- o ¼ de Finale :
 - Vainqueurs match 1 contre 8
 - Vaingueurs match 2 contre 7
 - Vainqueurs match 3 contre 6
 - Vainqueurs match 4 contre 5
- Barrages pour la montée en 2^{ème} division : Les 4 formations perdantes des ¼ de finale rencontreront en barrage de montée les formations classées à la 7^{ème} place des 4 poules de 2^{ème} division. Les oppositions seront déterminées par tirage au sort, une formation de 2^{ème} division rencontrant une formation de 3^{ème} division.
- o ½ Finale:
 - Vainqueurs rencontres 1/8 contre 4/5
 - Vainqueurs rencontres 2/7 contre 3/6
- Une rencontre entre les 2 formations perdantes des ½ finales déterminera la 3^{ème} place.
- Les 4 formations ½ finalistes joueront en 2ème division l'année suivante.
- Finale : La formation victorieuse est sacrée Championne des Landes par équipes des Clubs de 3^{ème} division.

6. COMPOSITION DES EQUIPES

Les clubs participants (CRC-CNC) devront communiquer la liste des joueurs qui disputeront ces compétitions (8 noms) permettant de procéder à des contrôles. Lors de la journée finale Départementale, les formations vaincues en ½ finales devront disputer IMPÈRATIVEMENT les 3èmes places.

7. SANCTIONS SPORTIVES ET FINANCIERES

Les résultats des rencontres doivent être enregistrés sur les feuilles de match. Les irrégularités ou erreurs constatées sur les feuilles de match seront pénalisées comme suit :

- Changement d'équipe pour un joueur hors du cadre prévu dans le règlement national ou bien participation de plus de 1 joueur muté externe au sein d'une même équipe, une amende de 40€ sera appliquée au club fautif.
 - De plus, la rencontre sera enregistrée suivant le principe suivant :
 - o En cas de victoire de l'équipe fautive, ou bien de match nul, la rencontre sera considérée comme perdue par le club qui aura fait participer le licencié non autorisé, donc 1 point de classement et −19 au goalaverage, l'adversaire aura partie gagnée, donc 3 points de classement et +19 au goal-average.

CDC VETERANS 2019 Championnat des Clubs par équipes

- o En cas de défaite de l'équipe fautive, le résultat sera enregistré tel qu'annoncé sur la feuille de rencontre.
- Erreurs sur les feuilles de rencontres à retourner au CD40
 - o Absence de numéro de licence pour 1 joueur amende de 10€ pour le club fautif
 - Absence totale des numéros de licences pour l'équipe amende de 30€ pour le club fautif
 - o Numéros de licences erronés avec répétitions sur plusieurs feuilles de rencontres - amende de 30€ pour le club fautif
- Pour toute formation forfait lors <u>d'une rencontre</u>, le club concerné paiera une amende de 50€ et 100€ pour un forfait général au Comité des Landes.
- Tout club pourra se retourner financièrement contre les joueurs responsables du forfait.

Règlement : Tout cas litigieux sera examiné et solutionné par le comité de pilotage du CD 40.

Version MAJ: 21 janvier 2019